



Accusé de réception en préfecture
02B-24200354-20210628-DEC-AG-21-060-AU
Date de télétransmission : 05/07/2021
Date de réception préfecture : 05/07/2021

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Décision du 28 juin 2021

**DECISION DU PRESIDENT DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA
PRISE EN VERTU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL**

OBJET : Renforcement des systèmes d'alarme du siège administratif de la CAB, après travaux

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Conseil a élu Louis Pozzo di Borgo, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, le 10 juillet 2020 ;

Considérant que selon l'article L5211.10 du CGCT, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil, organe délibérant, à l'exception de celles qui lui sont expressément réservées par la loi ;

Considérant que pour une bonne administration et une plus grande efficacité de l'action communautaire, le Conseil, par une délibération en date du 24 juillet 2020, a délégué au Président les attributions suivantes :

En matière de commande publique :

- En matière de fournitures et services :

Préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur au seuil défini à l'article R2122-8 du Code de la commande publique (40000€ HT à ce jour) ;

Considérant la nécessité d'augmenter le niveau de sécurité du siège administratif de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Décision du 28 juin 2021

OBJET : Renforcement des systèmes d'alarme du siège administratif de la CAB, après travaux

DECIDE

D'approuver le devis de la SARL Technic Alarm, (SIRET : 34848682000064), sise 20290 Borgo, ci-annexé, pour un montant de 4 719 € HT ;

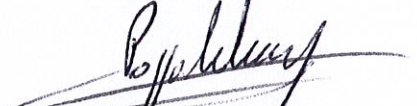
DIT

Que les crédits sont prévus au Budget principal chapitre 21 – compte 2158 – opération 3011 ;

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT


Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **05 JUL. 2021**
et publication ou notification
du **05 JUL. 2021**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MACHRAOUI

Cette décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification